Envoyé en préfecture le 30/05/2024
Reçu en préfecture le 30/05/2024
Publié le
ID : 060-216004085-20240528-DEL20242805002-DE

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
Commune de
MONTAGNY EN VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2024-28-05-002

SEANCE du 28 MAI 2024

DATE DE CONVOCATION

07/05/2024
DATE D'AFFICHAGE

07/05/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11

Objet : Adhésion des Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au Syndicat d'Energie de l'Oise

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le 30 MAI 2024

et publication ou notification
du

30 MAI 2024

Le Maire,

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mai à 20 heures 30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montagny en Vexin, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Maire

Étaient présents: TAILLEBREST Loïc, CATTET Jean-Luc, GUERINEAU Christophe, EPAGNEUL Gaëtan, DEVILLER Franck, VERLEY Clémence, PASCOT Aurélie, DEVOUASSOUD Eric, BEAUSSART Gérard, GESLAND Sophie, MICHEL Marie-Christine

Absents excusés :DOULUT Didier, GESSAT Cécile
Secrétaire de séance : Jean-Luc CATTET

Monsieur le Maire expose que :

- La communauté de communes du Pays Noyonnais, par délibération du 16 mars 2023, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat d'Energie de l'Oise les compétences optionnelles « Maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (hors travaux) et « Travaux d'investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance) ».
- La communauté d'Agglomération du Beauvaisis, par délibération du 14 décembre 2023 a sollicité son adhésion afin de transférer au Syndicat d'Energie de l'Oise la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (hors travaux) ».

Lors de son assemblée du 28 Février 2024, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérens pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé, Monsieur le Maire propose :

- D'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Noyonnas et de la Communauté de Communes du Beauvaisis.
- Il précise que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la présente délibération.

Un vote a lieu.
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11
La délibération est adoptée.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc CATTET

Le Maire
Loïc TAILLEBREST
Le 29 mai 2024

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL20242805002**
Objet :	**Adhésion des communauté de communes du Noyonnais et de la Communauté d'agglomération du Beauvais au Syndicat d'Energie de l'Oise**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-05-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	060-216004085-20240528-DEL20242805002-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-216004085-20240528-DEL20242805002-DE-1-1_0.xml	text/xml	958 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL20242805002.pdf Nom métier : 99_DE-060-216004085-20240528-DEL20242805002-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	451.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 mai 2024 à 10h06min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 mai 2024 à 10h06min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 mai 2024 à 10h06min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 mai 2024 à 10h06min29s	Reçu par le MI le 2024-05-30